



ELECTIONS COMMUNALES DU 8 OCTOBRE 2006

CAHIER DE REVENDICATIONS POUR L'ALPHABÉTISATION DES ADULTES



Lire et Ecrire

**Pour que tout adulte qui le souhaite puisse trouver,
près de chez lui,
une alphabétisation de qualité,**

LIRE ET ÉCRIRE DÉVELOPPE PLUSIEURS ACTIONS:

- ☛ alphabétisation des adultes peu ou pas scolarisés, francophones ou non, ayant des difficultés à parler, lire, écrire, calculer
- ☛ accueil et orientation du public
- ☛ formation de formateurs et centre de ressources pédagogiques
- ☛ publication d'outils
- ☛ sensibilisation
- ☛ recherche
- ☛ développement régional et local
- ☛ divers autres services selon les implantations

**Pour toute information, n'hésitez pas à contacter la régionale ou la locale la plus proche.
Consultez aussi notre site web: www.lire-et-ecrire.be**

**Cette brochure est publiée en septembre 2006
par Lire et Écrire Communauté française a.s.b.l.
avec le soutien du Ministère de la Communauté française
– Service de l'Éducation permanente**



**CULTURE
ÉDUCATION PERMANENTE**

ELECTIONS COMMUNALES DU 8 OCTOBRE 2006

CAHIER DE REVENDICATIONS DE LIRE ET ÉCRIRE POUR L'ALPHABÉTISATION DES ADULTES

Le 8 octobre 2006, nous voterons aux élections communales. Nous élirons ainsi celles et ceux qui constitueront le Collège des Bourgmestres et Echevins et le Conseil de l'Aide sociale.

Celles et ceux qui, au plus proche de la population, peuvent décider, par les politiques qu'ils mettent en œuvre, de soutenir **le droit de TOUTES ET TOUS à l'accès à l'information et à la formation**, en ce compris tous ceux qui ne savent *“ni lire ni écrire, en le comprenant, un exposé simple et bref de faits en rapport avec leur vie quotidienne”*.

Dans toutes les Communes¹ vivent des citoyens en difficulté avec l'écrit, avec la langue française, avec les savoirs et compétences de base.

L'analphabétisme est un facteur d'exclusion sociale, est une atteinte aux droits fondamentaux des personnes définis dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, limite l'exercice de la citoyenneté, freine la participation à la vie culturelle et socio-économique et est un obstacle au développement local.

Conscientes des enjeux, des Communes, de plus en plus nombreuses, développent ou soutiennent – de multiples manières – des actions d'alphabétisation.

Beaucoup reste cependant à faire pour que le droit à l'information, à l'alphabétisation et à la formation de base soit effectivement garanti partout et pour tous.

La problématique de l'analphabétisme doit faire partie du débat politique communal. Niveau de pouvoir le plus proche du citoyen, la Commune a un rôle important à jouer en la matière.

Prenant appui sur le travail déjà réalisé dans des Communes, nous souhaitons **appeler toutes les Communes à développer, poursuivre et intensifier les efforts** pour rendre à chaque citoyen, même le plus exclu, sa capacité de dire, d'écrire, de lire, de créer, d'éditer, de participer,...

1. Les données statistiques répertoriées par Commune sont reprises dans l'“Etat des lieux de l'alphabétisation en Communauté française Wallonie-Bruxelles - Premier exercice - Données 2004-2005” réalisé par le Comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation des adultes et édité par la CFWB en septembre 2006.

POUR QU'UN JOUR, IL N'Y AIT PLUS

NOUS DEVONS CONSTRUIRE :

- ☛ **Une société qui cesse de produire des exclusions**, qui permette à tous de vivre dans la dignité, qui garantisse à chacun une réelle sécurité d'existence, une sécurité sociale de base (droit aux soins de santé, droit au revenu de remplacement, droit au logement, etc.), sans laquelle aucun projet de formation n'est possible.
- ☛ **Une école de la réussite** qui garantisse l'acquisition effective et la certification des apprentissages de base, la lecture, l'écriture, le calcul, au sortir de l'enseignement primaire.
- ☛ **Une solidarité internationale**, qui développe un réel accueil des primo-arrivants et soutienne notamment les politiques éducatives, culturelles et d'alphabétisation des pays du Sud: il est inacceptable de construire notre richesse ici sur l'exploitation des enfants et des adultes là-bas.

CE QUI IMPLIQUE DES POLITIQUES PUBLIQUES QUI...

- ☛ **favorisent l'accès de tous à la formation tout au long de la vie**, par l'augmentation de l'offre de cours, par leur gratuité (ou tout au moins une participation *minime* aux frais de formation), par la gratuité des moyens de transport pour se rendre aux cours, par le renforcement des structures d'accueil des enfants, par des dispositifs d'accueil et d'orientation adaptés, par la suppression des nombreux obstacles administratifs.
- ☛ **rééquilibrent l'offre de formation au profit des moins scolarisés**. Aujourd'hui, moins on est scolarisé, moins on a de possibilités d'accès aux formations destinées aux adultes: c'est le cas tant en formation professionnelle, qu'en promotion sociale ou dans les formations sectorielles.

D'ANALPHABÈTES...

- ☛ **reconnaissent et financent de manière structurelle le secteur de l'alphabétisation** pour permettre le développement de l'offre et de la qualité de l'alphabétisation tant en zone urbaine qu'en milieu rural. Ce développement doit concerner de manière équilibrée tous les opérateurs du secteur, en valorisant leurs diversités pour garantir des pratiques d'alphabétisation multiples répondant aux besoins variés des publics analphabètes: travailleurs, demandeurs d'emploi, primo-arrivants, personnes incarcérées, femmes au foyer, pensionnés, ...
- ☛ **prennent en compte la problématique de l'analphabétisme** dans la vie courante. Cela implique l'accompagnement du public dans ses démarches administratives, la simplification des procédures, l'adaptation de la signalétique, la sensibilisation et la formation aux problématiques de l'analphabétisme de l'ensemble des personnels susceptibles d'accueillir et de travailler avec des personnes en difficulté avec l'écrit (Communes, CPAS, poste, banques, pharmacies, etc.).

**LES COMMUNES SONT CONCERNÉES
ET PEUVENT AGIR
SUR L'ENSEMBLE DE CES POINTS !**

LES COMMUNES ONT DES RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE D'ALPHABÉTISATION

Les compétences communales sont très larges, couvrant tout ce qui relève de "l'intérêt communal", c'est-à-dire des besoins collectifs des habitants.

La Commune est plus particulièrement chargée du maintien de l'ordre public, de la gestion de l'état civil et de la tenue des registres de la population. La Commune est aussi compétente en matière de travaux publics, de maintien de l'ordre, de logement, d'enseignement,...

C'est également au niveau de la Commune qu'a été créé le Centre Public d'Action Sociale (CPAS), l'organe qui gère l'aide sociale.

Chaque Commune peut donc intervenir directement au niveau de:

- la prévention de l'analphabétisme,
- l'accueil et l'accompagnement des personnes en difficulté avec l'écrit,
- l'offre et l'accès à l'alphabétisation et à la formation.

NOUS DEMANDONS QUE:

- dans chaque Commune, un **échevin** soit plus particulièrement chargé de coordonner et de développer les politiques communales en matière d'alphabétisation.

1. Prévention de l'analphabétisme

En tant que **pouvoir organisateur de l'enseignement communal**, les Communes accueillent plus de la moitié des enfants de l'enseignement maternel et primaire.

Elles ont dès lors un rôle important à jouer dans la prévention de l'analphabétisme.

NOUS VOULONS QUE:

- ☛ L'école communale joue son rôle dans **l'accès de tous les enfants à la lecture et à l'écriture** en garantissant pour tous l'acquisition effective et la certification des apprentissages de base au sortir de l'enseignement primaire.
- ☛ L'école communale soit **ouverte à tous** et lutte activement **contre la ségrégation sociale**.

La Commune a également des responsabilités en matière **d'accueil extra-scolaire, d'enseignement artistique** (académies de musique, de dessin,...) et **d'accès à la culture** (bibliothèques, centre culturels,...).

NOUS VOULONS QUE:

- ☛ La Commune développe ou soutienne des **activités culturelles de qualité accessibles à tous les enfants** et notamment les actions de soutien scolaire des "écoles de devoirs".
- ☛ La Commune crée, préserve, **développe des services tels que bibliothèques, centre culturels, académies, espaces numériques,...** proposant à **tous**, enfants et adultes, quel que soit leur niveau de formation, des activités susceptibles de **donner le goût du savoir et la possibilité de l'entretenir**.

2. Accueil et accompagnement des personnes

La Commune est également le lieu de multiples démarches administratives et la source de nombreuses informations touchant à la vie quotidienne des citoyens, ce qui implique des responsabilités en matière **d'accueil et d'information des citoyens.**

NOUS VOULONS QUE:

- ☛ La Commune facilite l'**accès à l'information** de chaque citoyen et prend en compte les difficultés particulières dont celles liées à l'illettrisme. Et ce, notamment en étant attentif à la lisibilité de la signalétique et des documents, en formant le personnel aux pratiques d'accueil et en le sensibilisant à la problématique de l'analphabétisme,...

DANS LE CADRE PLUS PARTICULIER DES ÉLECTIONS,

- ☛ La Commune doit, avant les élections, **mettre à la disposition des personnes en difficulté avec l'écrit les outils nécessaires** pour pouvoir se familiariser, le cas échéant, avec le **vote électronique** et soutenir les initiatives des associations en la matière.
- ☛ La Commune doit, au moment du vote, **mettre en œuvre les moyens pour que les citoyens en difficulté avec l'écrit bénéficient d'une assistance.**

en difficulté avec l'écrit ou avec la langue

Le **Centre Public d'Action Sociale** est également directement concerné. En effet, parmi les personnes qui participent aujourd'hui aux actions d'alphabétisation, 30% dépendent exclusivement de l'aide du CPAS pour survivre. Et aucun projet de formation n'est possible sans nourriture, sans logement, sans soins de santé,...

NOUS VOULONS QUE:

- ☛ Chaque CPAS s'organise pour proposer un **réel service d'insertion**.
- ☛ Lorsque le CPAS propose une formation à un allocataire, il veille également à ce que les **conditions de vie** nécessaires pour suivre celle-ci soient remplies: nourriture, logement, soins de santé, garde d'enfants,...
- ☛ Le CPAS offre à ses travailleurs les conditions de travail et les formations nécessaires pour **accueillir et accompagner réellement les usagers**, les informer et les soutenir au mieux dans leurs projets personnels.

La Commune a également des responsabilités dans **l'accueil des demandeurs d'asile** et peut développer **des Initiatives Locales d'accueil (ILA)**.

NOUS VOULONS QUE:

- ☛ La Commune veille à ce que les demandeurs d'asile aient un **accès gratuit aux cours de langue** dont ils ont besoin.
- ☛ Les ILA assurent **l'accès effectif aux formations**, ce à quoi elles sont tenues, soit en les donnant elles-mêmes, soit en en confiant l'organisation à des partenaires locaux.

3. Accès à l’alphabétisation et à la formation

Aujourd’hui, malgré les progrès réalisés, les obstacles à l’alphabétisation et aux formations linguistiques de base sont toujours nombreux: offre de cours insuffisante ou inadéquate, manque de locaux adaptés, problèmes de gardes d’enfants, absence de moyens de transports, problèmes de logement,...

NOUS VOULONS QUE :

- La Commune **soutienne les initiatives du monde associatif local** en matière d’alphabétisation, d’apprentissage du français langue étrangère ou de formation de base, notamment en finançant des emplois de formateurs.
- La Commune mette à la disposition des associations **des locaux** accessibles et conformes aux normes ou aide à la rénovation des locaux existants.
- La Commune et le CPAS, **en tant qu’employeurs**, permettent à leur personnel en difficulté avec l’écrit, notamment ceux engagés dans le cadre des “PTP”, “Article 60 ou 61”, de suivre les formations nécessaires à leurs besoins, y compris des cours d’alphabétisation.
- La Commune, en tant que **pouvoir organisateur de l’enseignement de Promotion sociale**, développe, en concertation et en complémentarité avec les initiatives existantes, une offre de cours accessible aux personnes les moins scolarisées: alphabétisation, Certificat d’études de Base, français langue étrangère pour débutants.

La Commune peut aussi faciliter l'alphabétisation de multiples autres manières.

- La Commune facilite l'alphabétisation quand elle développe une **politique culturelle** permettant à tous l'accès au savoir et à la culture et qu'elle facilite l'accès des groupes d'alphabétisation aux services culturels: bibliothèques, centres culturels, espaces numériques, ...
- La Commune facilite l'accès à l'alphabétisation des parents, et agit sur la prévention de l'analphabétisme, quand elle développe et soutient les initiatives touchant à la **petite enfance**: haltes garderies, crèches, clubs de bébés,... accessibles sans conditions pour les enfants de toutes les personnes en formation.
- La Commune facilite l'accès à l'alphabétisation, et plus largement à l'ensemble des activités de formation et des activités culturelles, quand elle s'implique dans les politiques de **mobilité**, et plus particulièrement le développement des transports en commun, qui devraient être gratuits pour toutes les personnes en formation.
- La Commune facilite l'accès à l'alphabétisation quand elle développe des politiques de lutte contre l'exclusion, notamment en matière d'**accès au logement**.



LIRE ET ÉCRIRE COMMUNAUTÉ FRANÇAISE a.s.b.l.

rue Antoine Dansaert 2a – 1000 Bruxelles – tél. 02 502 72 01 – fax 02 502 85 56 – lire-et-ecrire@lire-et-ecrire.be

LIRE ET ÉCRIRE BRUXELLES a.s.b.l.

rue d'Alost 7 – 1000 Bruxelles – tél. 02 213 37 00 – fax 02 213 37 01 – info.bruxelles@lire-et-ecrire.be
chaussée de Waterloo 412c (entrée rue Africaine) – 1050 Bruxelles – tél. 02 533 21 70 – fax 02 533 21 98

LOCALE DE LA ZONE CENTRE (*Bruxelles-Centre, Laeken, Neder-over-Hembeek*)

rue du Tivoli 45 – 1020 Bruxelles – tél. admin. 02 421 24 42 – accueil 02 421 24 40 – fax 02 421 24 49 – bxl.centre@lire-et-ecrire.be

LOCALE DE LA ZONE NORD-EST (*Evere, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek*)

chaussée de Haecht 237 – 1030 Bruxelles – tél. admin. 02 245 19 41 – accueil 02 245 58 13 – fax 02 245 52 57 – bxl.nord.est@lire-et-ecrire.be

LOCALE DE LA ZONE NORD-OUEST (*Berchem-Sainte-Agathe, Ganshoren, Jette, Koekelberg, Molenbeek-Saint-Jean*)

rue Piers 48 – 1080 Bruxelles – tél. admin. 02 410 60 64 – accueil 02 411 28 20 – fax 02 414 04 94 – bxl.nord.ouest@lire-et-ecrire.be

LOCALE DE LA ZONE OUEST (*Anderlecht*)

square Albert I^{er} 11-12 – 1070 Bruxelles – tél. admin. 02 521 30 02 – accueil 02 521 99 36 – fax 02 521 32 40 – bxl.ouest@lire-et-ecrire.be

LOCALE DE LA ZONE SUD (*Forest, Saint-Gilles, Uccle*)

rue Dethy 58 – 1060 Bruxelles – tél. admin. 02 534 49 55 – accueil 02 538 48 90 – fax 02 538 48 90 – bxl.sud@lire-et-ecrire.be

LOCALE DE LA ZONE SUD-EST (*Auderghem, Etterbeek, Ixelles, Watermael-Boitsfort, Woluwé-Saint-Lambert, Woluwé-Saint-Pierre*)

rue du Viaduc 133 (2^e étage) – 1050 Bruxelles – tél. admin. 02 648 09 26 – accueil 02 646 20 96 – fax 02 648 42 26 – bxl.sud.est@lire-et-ecrire.be

LIRE ET ÉCRIRE WALLONIE a.s.b.l.

rue de Marcinelle 42 – 6000 Charleroi – tél. 071 20 15 20 – fax 071 20 15 21 – coordination.wallonne@lire-et-ecrire.be

LIRE ET ÉCRIRE BRABANT WALLON a.s.b.l.

bd des Archers 21 – 1400 Nivelles – tél. 067 84 09 46 – fax 067 84 42 52 – brabant.wallon@lire-et-ecrire.be

LIRE ET ÉCRIRE CENTRE-MONS-BORINAGE a.s.b.l.

place Communale 2 – 7100 La Louvière – tél. 064 31 18 80 – fax 064 31 18 99 – centre.mons.borinage@lire-et-ecrire.be

LIRE ET ÉCRIRE CHARLEROI – SUD HAINAUT a.s.b.l.

avenue des Alliés 19 – 6000 Charleroi (*jusqu'au 31/12/2006*) – rue de la Digue 1 – 6000 Charleroi (*à partir du 01/01/2007*)
tél. 071 30 36 19 – fax (*jusqu'au 31/12/2006*) 071 27 06 08 – charleroi.sud.hainaut@lire-et-ecrire.be

LIRE ET ÉCRIRE HAINAUT OCCIDENTAL a.s.b.l.

quai Sakharov 31 – 7500 Tournai – tél. 069 22 30 09 – fax 069 64 69 29 – hainaut.occidental@lire-et-ecrire.be

LIRE ET ÉCRIRE LIÈGE-HUY-WAREMME a.s.b.l.

rue Wiertz 37 b – 4000 Liège – tél. 04 226 91 86 – fax 04 226 67 27 – liege.huy.waremme@lire-et-ecrire.be

LIRE ET ÉCRIRE LUXEMBOURG a.s.b.l.

place Communale 2 b – 6800 Libramont – tél. 061 41 44 92 – fax 061 41 41 47 – luxembourg@lire-et-ecrire.be

LIRE ET ÉCRIRE NAMUR a.s.b.l.

rue des Relis Namurwès 1 – 5000 Namur – tél. 081 74 10 04 – fax 081 74 67 49 – namur@lire-et-ecrire.be

LIRE ET ÉCRIRE VERVIERS a.s.b.l.

boulevard de Gérardchamps 4 – 4800 Verviers – tél. 087 35 05 85 – fax 087 31 08 80 – verviers@lire-et-ecrire.be